

Procès-verbal

Numéro de résolution

Nous, soussignés, membres du conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Loup, renonçons à l'avis de convocation à une séance ordinaire tenue le lundi 3 juillet 2023 à 20 heures, à la salle du conseil située au 65, rue de l'Hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup et consentons à ce que le point suivant soit retiré de l'ordre du jour:

5. Approbation d'un contrat de service à intervenir concernant le projet Mobil'Eau;

(Signé) Mario Bastille

Mario Bastille, maire

(Signé) André Beaulieu

André Beaulieu, conseiller

(Signé) Carl Thériault

Carl Thériault, conseiller

(Signé) Chantal Amstad

Chantal Amstad, conseillère

(Signé) Steeve Drapeau

Steeve Drapeau, conseiller

(Signé) Nelson Lepage

Nelson Lepage, conseiller

(Signé) Edith Samson

Edith Samson, conseillère

(Signé) Molie DeBlois Drouin

M^e Molie DeBlois Drouin, greffière

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 3 JUILLET 2023 À 20 HEURES.

Sont présents: Le maire, monsieur Mario Bastille, la mairesse suppléante, madame Chantal Amstad, les conseillers, messieurs Steeve Drapeau, André Beaulieu, Nelson Lepage, Carl Thériault et la conseillère, madame Edith Samson.

Également présents: Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M^e Molie DeBlois Drouin, avocate.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents.

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
319-2023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 26 juin 2023;
4. Dépôt du certificat relatif à la renonciation des personnes habiles à voter – Règlement d'emprunt 2143;
5. Approbation d'un contrat de service à intervenir concernant le projet Mobil'Eau; (**Ce point est rayé de l'ordre du jour**)
6. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2023-01-15 Prolongement des services Place Carrier;
7. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2023-03-01 Place Carrier – Forage horizontal dans le roc et installation d'une gaine d'acier sous l'autoroute 85;
8. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2023-04-18 Réfection de la piste et du tarmac de l'aéroport;
9. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2023-05-15 Réfection du pavage de rues 2023;
10. Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité - volet 4;
11. Règlement d'emprunt 2138 - Demande de financement temporaire;
12. Approbation des comptes et salaires de juin 2023;
13. Période de questions;
14. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
320-2023

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2023

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Procès-verbal

Numéro de résolution

Que ce conseil adopte le procès-verbal du 26 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA RENONCIATION DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2143

La greffière dépose devant ce conseil six formulaires d'avis de renonciation déposés et reçus à son bureau le 27 juin 2023, entre 8 h et 8 h 59, lesquels constituent une renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire pour le Règlement d'emprunt 2143. Le nombre total de personnes habiles à voter du secteur concerné qui ont déposé un formulaire d'avis de renonciation est de 87.

5. APPROBATION D'UN CONTRAT DE SERVICE À INTERVENIR CONCERNANT LE PROJET MOBIL'EAU

Ce point est rayé de l'ordre du jour.

Rés. n°
321-2023

6. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2023-01-15 PROLONGEMENT DES SERVICES PLACE CARRIER

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, accepte la soumission de Les Entreprises J.R. Morin inc. pour le projet STE-2023-01-15 Prolongement des services Place Carrier, au montant de 5 909 000 \$ taxes en sus, tel que stipulé au Bordereau de prix, et ce, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 2143 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (Le maire a voté à l'encontre)

Le 4 juillet 2023 à 11 h 49, le maire a transmis un courriel à la greffière l'informant qu'il n'approuve pas la résolution 321-2023 en vertu du pouvoir prévu à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*. Conséquemment, l'adjudication du contrat est suspendue et la résolution sera présentée de nouveau à la prochaine séance.

Rés. n°
322-2023

7. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2023-03-01 PLACE CARRIER – FORAGE HORIZONTAL DANS LE ROC ET INSTALLATION D'UNE GAINÉ D'ACIER SOUS L'AUTOROUTE 85

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par la conseillère Edith Samson:

Procès-verbal

Numéro de résolution

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, accepte la soumission de Foraction inc. pour le projet STE-2023-03-01 Place Carrier – Forage horizontal dans le roc et installation d'une gaine d'acier sous l'autoroute 85, au montant de 587 428,57 \$ taxes en sus, tel que stipulé au Bordereau de prix, et ce, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 2143 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (Le maire a voté à l'encontre)

Le 4 juillet 2023 à 11 h 49, le maire a transmis un courriel à la greffière l'informant qu'il n'approuve pas la résolution 322-2023 en vertu du pouvoir prévu à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*. Conséquemment, l'adjudication du contrat est suspendue et la résolution sera présentée de nouveau à la prochaine séance.

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant les points 8 et 9 inscrits à l'ordre du jour, puisqu'il entretient des liens d'affaires avec les entreprises concernées et il quitte la salle.

Rés. n°
323-2023

8. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2023-04-18 RÉFECTION DE LA PISTE ET DU TARMAC DE L'AÉROPORT

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, accepte la soumission de Construction B.M.L., division de Sintra inc. pour le projet STE-2023-04-18 Réfection de la piste et du tarmac de l'aéroport de Rivière-du-Loup, conformément au Bordereau de prix, au montant de 4 642 244 \$ taxes en sus, et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
324-2023

9. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2023-05-15 RÉFECTION DU PAVAGE DE RUES 2023

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil, sous la recommandation de l'ingénieur municipal du Service technique et de l'environnement, accepte la soumission de Construction B.M.L., division de Sintra inc. pour le projet STE-2023-05-15 Réfection du pavage de rues 2023, conformément au Bordereau de prix, au montant de 1 098 787,15 \$ taxes en sus, et l'autorise à signer tous les

Procès-verbal

Numéro de résolution

documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Steeve Drapeau reprend son siège.

Rés. n°
325-2023

10. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 4

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que les villes de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin et les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Notre-Dame-du-Portage, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste et Saint-Paul-de-la-Croix désirent présenter un projet d'étude diagnostique concernant la gestion des matières résiduelles dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil:

S'ENGAGE à participer au projet d'étude diagnostique concernant la gestion des matières résiduelles et à assumer une partie des coûts;

AUTORISE le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

NOMME la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup organisme responsable du projet;

DÉSIGNE le directeur général et le gestionnaire en environnement - matières résiduelles pour représenter la Ville de Rivière-du-Loup dans le cadre de cette étude diagnostique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
326-2023

11. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2138 - DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Carl Thériault:

Qu'en attendant le financement permanent du Règlement d'emprunt 2138 décrétant une dépense et un emprunt de 1 066 148 \$ pour divers services professionnels visant des infrastructures municipales et la

Procès-verbal

Numéro de résolution

circulation au centre-ville, ce conseil prie la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup située au 315, boulevard Armand-Thériault à Rivière-du-Loup d'avancer à la Ville, sur billets signés par le maire et le trésorier, une somme n'excédant pas 1 066 148 \$;

Qu'en reconnaissance des avances qui seront faites par la Caisse, le maire et le trésorier soient autorisés à signer en faveur de ladite caisse des billets à ordre payables à demande, à la date avec intérêt courant sur ceux-ci et les renouvellements en tout ou en partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
327-2023

12. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES DE JUIN 2023

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés à la liste de juin 2023 soient approuvés et payés et que le maire et le trésorier soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 8 423 599,93 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions provenant de la salle.

Rés. n°
328-2023

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller, monsieur Nelson Lepage, demande que la séance soit levée.

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

La séance est levée à 8 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La greffière,

(Signé) M^e Molie DeBlois Drouin, avocate

Le maire,

(Signé) Mario Bastille